L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE — COMMERCIAL & LITTERAIRE

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & C°., *à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 208. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 7 AOUT 1830. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 14e. classe

Du 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 7 Aout.

PROSPECTUS:—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	3,000	"	3,000
1 " "	1,800	"	1,800
1 " "	1,400	"	1,400
1 " "	1,200	"	1,200
1 " "	1,008	"	1,008
6 " "	500	"	3,000
6 " "	300	"	1,800
6 " "	200	"	1,200
156 " "	50	"	7,800
156 " "	30	"	4,680
624 " "	8	"	4,992
7800 " "			31,200
			$73,080

[illegible] numéros [illegible], il y aura vingt-quatre prix avec [illegible] des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux sur 300 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,660, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 6 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 2e. 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 600

Les 6 autres billet qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e. dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payés quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 16 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier [illegible] 2; quarts 1. Chaque paquet ne [illegible] moins de $16; demi et [illegible] proportion.

[illegible] FAGET—Directeur.

9 aout

COUR DE PAROISSE—pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 28 Juillet 1830.—*Ouverture de Gemmell contre ses créanciers* et les *créanciers de Gemmell & Wullington.*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 10 Août prochain 1830, pour délibérer sur la pétition ci-dessus mentionnée, et en même tems, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues.

[Signé] JAMES PITOT, juge.

S. BLOSSMAN,

29 juillet—3.2,ps *Député Greffier.*

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 Juillet 1830.—*Présent* Hon. *James Pitot.*—Dans l'affaire de *G. H. Hunter contre ses créanciers.*—Sur motion de Mr. Lucius Duncan, conseillé de Peter Laidlaw, créancier dans cette affaire, et sur l'information donnée à la cour de la mort de Kenny Laverty, syndic ci-devant nommé sur les eux, il est ordonné qu'une assemblée des réanciers dans cette affaire ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 4 Septembre prochain 1830, à l'effet de nommer un autre syndic ou syndics, au lieu et place du dit Kenny Laverty décédé.—Je certifie ce que dessus.

S. BLOSSMAN,

3 aout—9 *Député Greffier.*

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN—Le soussigné offre à vendre à son magasin, Rue Royale, No. 215,

39 caisses Fromages de Goshen,

COUR des Preuves.—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de *Jefferson*, j'exposerai en vente, Lundi le 23 août 1830, à 10 heures du matin, sur l'habitation maintenant occupée par Mme. Beale, à une lieue et demie au-dessus de la ville, et du même côté du fleuve, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Thomas Beale père, décédé.

L'HABITATION ci-dessus, qui est située dans la susdite paroisse, sur le côté gauche du fleuve, à une lieue et demie au-dessus de la ville de la N-Orléans, mesurant 3 arpents de face sur le fleuve et 100 arpents de profondeur, où elle se termine dans une pointe formant un triangle; bornée dans la partie supérieure par l'habitation de J. B. F. Labatut, et dans la partie inférieure par celle de Edith Avart, ensemble la maison et tous les édifices d'ameliorations.

AUSSI:

Dix-huit Esclaves; SAVOIR:

ALLEN, quarteron, âgé de 35 ans, domestique de maison.

LUCY, âgée de 30 ans, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Maria, âgée de 10 ans.

WILLIAM, mulâtre âgé de 20 ans, charretier et domestique de maison.

ISAAC, grif âgé de 60 ans, cuisinier.

BAPTISTE, nègre âgé de 18 ans, charretier.

NANCY, âgée de 45 ans, avec ses trois enfans, savoir: Henry, âgé de 7 ans; George de 5, et Elizabeth de 2.

BILL, nègre âgé de 20 ans, charretier.

ELSEY, négresse âgée de 30 ans, domestique de maison.

FRANCOISE BUCROS, négresse de 60 ans.

FRANCOISE [illegible] de 55 ans.

FRANKY, négresse de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

REUBEN, nègre de 20 ans, charretier.

WILSON, nègre de 27 ans, charretier.

AUSSI:

Les animaux et voitures suivantes;

11 VACHES, 2 veaux, 2 Taureaux, 7 Génisses, 2 paires de Chevaux à voiture, un Cheval à selle, une voiture, un cabriolet et deux chaises.

Conditions:—Les animaux et voitures payables comptant, pour toute somme au dessous de $100; et pour $100 et au dessus, 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et payables à la Nouvelle Orléans.

Les esclaves payables en deux termes égaux à la fin d'Avril des années 1831 et 1832, en billets payables à la N-Orléans, endossés à satisfaction, et avec hypothèque sur les esclaves.

L'Habitation, payable en quatre paiemens égaux, à la fin d'avril des années 1831, 1832, 1833 et 1834, payables à la Nlle-Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public, à la Nlle-Orléans, dans le bureau de qui est déposé le plan de l'habitation, pour l'inspection des acheteurs.

J. M. HARANG,

22 Juillet—4,1ps. *Juge.*

Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST. CHARLES.
COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Aout prochain, à 11 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse; à la requête de Mr. James P. Fréret, Exécuteur-Testamentaire de feu Mr. Valentin Daublin, décédé, habitant de cette paroisse; il sera vendu à l'enchère publique, par le juge encanteur soussigné, les objets ci-après détaillés, appartenant à la communauté qui a existé entre le dit feu Sr. Valentin Daublin et dame Charlotte Brouillard son épouse;

SAVOIR:—

1o. UNE HABITATION située dans la paroisse St. Jean Baptiste, attenant à la dite habitation nommée Picou, et dont le juge soussigné sera dûment autorisé d'effectuer l'adjudication; laquelle propriété a environ un arpent et un tiers de face au fleuve, et une profondeur de trente arpents, plus ou moins, avec une petite maison habitable.

2o. Un mulâtre nommé ALEXANDRE, âgé de 24 ans, cocher,

3o. Une négresse nommée MARGUERITE, âgée de 40 ans, domestique de maison,

4o. Une négresse nommée CELESTE, âgée de 22 ans, do. do.

5o. Une mulâtresse nommée LOUISE, âgée de 45 ans, do. do.

6o. Une VOITURE à quatre roues, deux CHEVAUX de voiture et une paire de BŒUFS.

CONDITIONS:—

L'habitation payable en cinq payemens égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

Les esclaves payables en trois payemens aussi égaux, savoir, un tiers en Mars 1831, un tiers en Mars 1832, et un tiers en Mars 1833.

La Voiture, les Chevaux et les Bœufs seront payés en tout Mars prochain.

Les acquéreurs donneront hypothèque sur l'habitation et les esclaves, et feront leurs billets payables à domicile à la Nouvelle Orléans, avec endossement à la satisfaction de Mr. James P. Fréret.

Les frais d'acte de vente et d'hypothèque à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND,

27 juillet—12 *Juge.*

AVISO AL PUBLICO.

ESTANDO convencidos mis acreedores, por la cesion de bienes que me dispuse á hacerles, de que les entregaba mas de lo que yo les debia, y que no era mi intencion hacerles sufrir la menor perdida, me han dado una prueba de su estimacion acordandome un plazo que me pone en estado de poderles satisfacer. En este concepto pido al público se sirva considerar como nulo el aviso de la *corte de Parroquia* que ha sido publicado con respecto á mi en la *Abeja y Courrier*, particip[illegible]

Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST. CHARLES;
COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Août prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, rive gauche du Mississipi, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Messrs. Honoré Landreaux & James Fréret, ce dernier agissant comme Exécuteur Testamentaire de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugerai au plus offrant et dernier enchérisseur, l'HABITATION, ESCLAVES ci-après décrits, les ANIMAUX, les OUTILS ARATOIRES, &c. qui dépendent de cette habitation; le tout appartenant à la société qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, en communauté de biens avec la dame Charlotte Brouillard, son épouse.

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpens, où elle ne conserve qu'une largeur de dix arpens, et sur laquelle il y a cent quarante arpens de cannes plantées, quatre-vingt-seize arpens de souches et cent sept arpens de maïs, bâtisses, maison de maître, sucrerie et moulin à cannes; le tout en bon état.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent:—SAVOIR:

JOE, [illegible] âgé de 60 ans,
JOHN SMITH, Charpentier, 30 ans,
JEAN LOUIS, [illegible] à tuiles, 40 ans,
FRANCOIS, [illegible] et laboureur, 50 ans,
JUPITER, [illegible] 40 ans.
BERNARD, Laboureur, charretier, (aliéné) 32,
JACQUES, Laboureur, 25 ans,
WASHINGTON, Laboureur, 30 ans,
JOE, Laboureur, 85 ans.
CELESTIN, Laboureur, 36 ans,
PARIS, Laboureur, 29 ans,
JOHN, Tonnelier, de 35 ans,
CHARLES, Nègre des champs, 26 ans;
VALERE, do. do. 35 ans,
JOHN do. do. 25 ans,
SAM WILLIAMS, do. do. 26 ans,
ADDISSON, Laboureur, 24 ans,
SAM, Nègre des champs, 40 ans,
FRANK, do. 35 ans,
HEBRON, do. 28 ans,
CHESTERFIELD, do. 25 ans,
JOHN HO, do. 45 ans,
BILL, do. 16 ans,
AUGUSTE, do. 15 ans,
NAT, Nègre des champs, 14 ans,
PHILIPPE, do. (infirme) 58 ans,
MICHEL, do. do. 75 ans,
LUCINDE, Négresse des champs, 23 ans,
CHLOE', do. do. 30 ans,
LEYSA, fille de Chloé, âgée de 7 mois,
FANNY, négrite orpheline, 4 ans,
CHERISE, cuisinière, 38 ans,
MARIANNE, hospitalière, 73 ans,
CHARLOTTE, Négresse des champs, 22 ans,
HENRIETTE, do. do. 26 ans,
SALLY, do. do. 25 ans,
MARY, do. do. 28 ans,
ADELAIDE, do. do. 14 ans,
LOUISE, do. do. 40 ans,
MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans,
SUCKY, négresse des champs, 13 ans
MANSA, do. do. 65 ans.

Les Animaux, les Outils Aratoires, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation.

Les objets ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS:—

1o. Treize mille piastres comptant.

2o. Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en l'acquit des vendeurs, comme suit:

Savoir:—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 29 Avril 1832, avec la faculté de pouvoir prolonger le terme du paiement de la moitié de la dite somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.

En par l'acquereur payant à la dite banque un intérêt de neuf pour cent par an et se conformant à ses réglemens.

3o. Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir:—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835, en billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction des Sieurs Honoré Landreaux et James P. Fréret, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra fournir autant de coupons de billets que lui demanderont les Sieurs vendeurs.

Les actes de vente, de quittance, main levées d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND,

27 juillet—12 *Juge ex-officio encanteur.*

AVIS—On offre à frêt, pour N. York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 30 tonneaux bois de campêche, que l'on divisera sur plusieurs bâtimens—S'adresser rue Royale, No. 116.

18 juin.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargeât, de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse

19 Avril.—3fps.

AVIS.—Les personnes qui doivent à la société qui existait sous la raison de SARRAT & THOMAS, sont invités de régler leurs comptes

---

VENTE PAR LE MARSHAL.

John [illegible] contre le steamboat Pinquemine, capitaine Curry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges assistés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 2 août prochain à [illegible] à la Bourse, le steamboat, PLAQUEMINE, machineries et fournitures. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,

24 juillet *Shériff.*

Clovis & Dumas contre *Longcope.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. *G. Prévil*, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 5 août prochain, à midi, 7 CHEVAUX, 3 BRAYS et 2 CHARRETTES, ou autant qu'il faudra pour satisfaire au jugement ci-dessus, ainsi que les frais dans cette poursuite.

27 juil.] L. DAUNOY, *Marshal.*

R. Davidson contre *Jacques Gassman.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 9 d'Août prochain, à midi, à la bourse d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis,

Une négresse nommée MARIE,

saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,

9 Juillet. *Marshal.*

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront reçues et où les cheveux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.

13 Juillet.—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en detail à des prix modérés, savoir:

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à $1 la bile.

Régénérateur de Tranche la Hausse à $1 la bile.

Purgatif de le Roy par Cottin à $1 do.

Vomi-Purgatif do. do. 50 cts.

Grains de Santé du Dr. Franck à $4 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'oranger, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patentée, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine.

24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraiches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

F. C. Bourcier & Cie,

Rue des Thespitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boites de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai

---

LE SOUSSIGNE' a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thoupitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelats, il tient également du verais de Copal, qu'il fait à ordre; il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill. 9m W. C. QUIRK.

---

5 Piastres de recompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) agée d'environ 23 ans: 5 pieds 3 ou pouces de taille, mesure Anglaise, pommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude: on suppose qu'elle est recellée dans un des faubourgs Supérieurs.

La recompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à la geole où au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—3f.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI MAURON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulanger; appartenant ci-devant à Mr. J Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. DEBUTINES POINCY.

17 juillet—4f Rue du Maine.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE:

Joseph Théodore Bandue contre *ses créanciers.*

L'Cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptés pour le bénéfice de ses créanciers—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodore Seghers notaire public, Mardi le 31 du mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues;—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, Juge de la dite cour.

J. L. LEWIS,

31 juillet.— Greffier.

A LOUER.

DEUX négresses, bonnes cuisinières, blanchisseuses et parlant le français et l'anglais. S'adresser au bureau de cette feuille. 29 juillet—3

Davenport et Maxent,

ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin dans la rue Royale No. 183, entre les rues Toulouse et St. Pierre, où ils tiendront constamment un assortiment de provisions pour l'usage des familles. Ils espèrent qu'en vertu des efforts qu'ils ne cesseront de faire afin d'exécuter avec zèle et ponctualité, les ordres qu'on pourra leur donner, ils seront dignes du patronage de ceux qui voudront bien leur accorder leur confiance.

15 juillet—6

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fraits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. preuve,
600 caisses vin rouge et blanc,
25 balles de lignes assorties,
10 do. brais jaune pour mousticaire,
8 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de rennes,
15 malles eau de cologne,
4 balles écritoires en liéges,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par. FORESTIER,

28 Juin Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-1ps.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressé, afin de voir rayer et annuller les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sosthène Alhain comme sécurité, savoir: l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix neuf, et l'autre avec Pierre La L'Hermite, comme arpenteur du quatrième District, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.

[L. S.]

JACQUES DUPRE,

Remplissant les fonctions de Gouverneur.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

13 Juillet—30 *Secrétaire d'Etat.*

LE Soussigné aurait des conditions avantageuses à proposer à un charretier blanc, homme marié.—S'adresser, rue St. Joseph, No. 110 (Faubourg St. Marie, Il est inutile de se présenter si on n'a pas de bonnes recommandations. 17 Juillet. P. D. HENRY

Magasin a l'instar de Paris

LE soussigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Vernier, Vient de recevoir de Paris par le Philetus, un assortiment de faux cheveux et fines [illegible], Perruques méchaniques et autres Toupets, [illegible] nattes (dit fausse queue,) Toques à bandeau, [illegible] thaliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crême d'amande amère en pots de cristal de dernier goût, crême de Concombre très fraîche, crême de Calimaçon, Eau-de-Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pommade. Savon, de toilette, Poudre surfine, Opiat, Corail, etc.

Un joli assortiment de brosses à tête, à dents,